ARFI ASSOCIATION DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR L'INSERTION

Catalogue des formations 2027

CATALOGUE DES FORMATIONS 2027

ARFI ASSOCIATION DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR L'INSERTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous trouverez dans ce catalogue la liste non exhaustive des formations proposées près de chez vous, par ARFI pour 2027.

Historiquement, ARFI est un centre de recherche sur le handicap qui a évolué vers un organisme de formation pour répondre aux nombreuses attentes des établissements : projets institutionnels, intimité, relations ESAT/foyers, accompagnement vers l'emploi, mise en œuvre des droits des usagers, projet individualisé, les questions des addictions, compréhension des institutions sociales et médico-sociales, les handicaps psychiques, mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, l'accompagnement au vieillissement... Sur toutes ces thématiques qui animent votre quotidien, nous avons conçu des modules de formation alliant théorie et pratique pour vous assurer une appropriation rapide.

Les thèmes de la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance sont particulièrement traités (EHPAD, FAM, MAS, ESAT, SAVS…).

La liste de nos formations est non exhaustive, comme vos attentes : si vous souhaitez former vos personnels sur des problématiques précises (l'inclusion et l'évolution du secteur médico-social, autodétermination et pouvoir d'agir des usagers) qui figurent ou non dans ce catalogue, contactez nous afin d'élaborer ensemble le projet adapté aux spécificités de votre établissement.

Par ailleurs, ARFI est disponible pour organiser à la demande des établissements médico-sociaux, des séances d'analyse de pratiques et de l'accompagnement d'équipe.

Également, ARFI organise à la demande des associations intéressées des journées d'étude (hors logistique).

Enfin, ARFI organise des sessions de formation et de sensibilisation aux déficiences intellectuelles et handicaps psychiques à destination des entreprises et des collectivités locales.

Nos formateurs sont des experts de ces questions expérimentées sur le terrain. Selon les besoins, notre réseau mobilise des directeurs, des travailleurs sociaux, des médecins et des psychologues sur les aspects opérationnels ; et des chercheurs, juristes et pédagogues sur les aspects plus théoriques.

ARFIcalement vôtre,

Gérard ZRIBI - Président d'ARFI
Thierry BEULNÉ - Trésorier
Ariane VIENNEY - Secrétaire Générale

MODALITÉS D'ACCÈS

Les formations sont organisées en intra-muros pour une ou plusieurs institutions, leurs dates seront fixées d'un commun accord entre ARFI et l'établissement ou l'association ; leur durée sera fixée de la même façon entre deux et trois jours.

Par ailleurs, des formations sur quelques thèmes du catalogue seront organisés en extra-muros à Paris.

Le coût pédagogique des formations intra-muros est basé sur 1 350 € toutes charges comprises par journée de formation, quel que soit le lieu de la formation.

Le coût des formations extra-muros est facturé 450 € par participant pour une formation de deux jours et à 700 € par participant pour une formation de trois jours.

Lors de la convocation des participants, effectuée par le commanditaire lui-même, ce dernier s'engage à communiquer à chaque participant de la formation le règlement intérieur d'ARFI.

Le commanditaire s'engage à fournir au formateur le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation, à savoir un paperboard avec des feutres, un vidéoprojecteur et un accès au Wifi.

MODALITÉS D'ACCÈS ET DÉLAI :

L'accès à nos formations est initié par l'employeur.

Pour chaque demande de formation, ARFI réalise un entretien téléphonique afin d'établir une formation personnalisée qui prend en compte les attentes, les préférences et les contraintes du commanditaire. Lors de cet entretien, les modalités de déroulement et de sanction de la formation, le ou les objectifs, les connaissances et les compétences acquises sont précisés.

Un devis est transmis, un programme adapté ainsi qu'une fiche formation sont établis afin de faciliter les échanges administratifs.

A réception du devis signé, l'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors de divers échanges entre ARFI et le commanditaire.

Le délai d'accès aux formations tient compte de ces différentes formalités afin d'être accessible dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Tous nos formateurs, de par leurs expériences des établissements sociaux et médico-sociaux, sont sensibilisés aux situations de handicaps.

Le commanditaire veille au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudiera au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas où cela s'avèrerait impossible, le commanditaire prévoira une orientation vers des organismes appropriés.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de nous contacter.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

Florence BIDAUX / ARFI
1 avenue Marthe, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

01 84 23 08 99 / arfi@arfi-formation.fr
www.arfi-formation.fr

N° DÉCLARATION FORMATION PROFESSIONNELLE :

11 94 06 45 394

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

LISTE DES FORMATEURS*

Magalie BECKER	*Directrice de CSAPA*
Véronique BESANÇON	*Médecin généraliste, addictologue, tabacologue*
Catherine BESIERS-TABOURNEAU	*Psychologue du travail et de la vie sociale*
Alexia BESSAS	*Psychologue du travail et formatrice*
Thierry BEULNÉ	*Psychologue, ex-directeur d'établissement (ESAT)*
Léa CHAPELLIER	*Formatrice en théâtre d'improvisation*
Samia COUPAT	*Ex-directrice d'établissement et service*
Stéphanie DANDOY	*Psychologue en ESAT et services associés*
Patrick DAOUD	*Pédiatre*
Dominique GARNAUD	*Directeur adjoint d'UDAF*
Marie-Thérèse GUAY	*Formatrice, psychomotricienne, infirmière*
Valérie HOCHSTRASSER	*Directrice de FAM*
Émilie HUVELIN	*Directrice adjointe de MECS*
Camille LAUREND	*Psychologue*
Nolwenn LAVENUS	*Formatrice*
Céline LEROY	*Psychologue en ESAT et EMP*
Christophe LESUISSE	*Directeur Général d'une Fondation au Luxembourg*
Marion NOLAND	*Orthophoniste*
Yacout PERROT-JOUNDY	*Psychologue*
Alain-Paul PERROU	*Ex-directeur d'ESAT et de dispositifs inclusifs*
Christine PIEUCHOT	*Psychologue, ex-directrice d'établissement*
Régis PIO	*Responsable d'association de l'économie sociale et solidaire*
Edith PIRES MARTINS	*Psychologue*
Nathalie RIBOULET	*Directrice de services d'accompagnement médico-sociaux*
Agnès ROBINET	*Psychologue, Psychothérapeute*
Sandrine RUBEN	*Psychologue, directrice d'ESAT*
Julie SOUSTRE	*Philosophe*
Muriel TRÉZÉGUET	*Psychologue du travail et ergonome*
Carole TROUCHAUD	*Psychologue*
Ariane VIENNEY	*Ex-directrice d'établissements et de services (foyers, SAVS, SAMSAH, foyers de jour)*
Gérard ZRIBI	*Docteur en psychologie, ex-directeur d'association et d'établissements Responsable de formation*

* d'autres intervenants sont également sollicités sur des thèmes particuliers

NOS PUBLICATIONS

Les thématiques abordées dans les formations s'appuient sur des études (ouvrages et articles) menées par ARFI sous la direction de Gérard ZRIBI et Jacques SARFATY ou encore de Jean-Louis CHAPELLIER, d'Ariane VIENNEY, Thierry BEULNÉ et Jean-Tristan RICHARD :

. Dictionnaire du handicap, EHESP, 10e éd. 2023
. Handicapés mentaux et psychiques. Vers de nouveaux droits, EHESP, 3e éd. 2015
. L'avenir du travail protégé, EHESP, 6e éd. 2023
. Les handicaps psychiques - Concepts, approches, pratiques, EHESP, 2009
. Le vieillissement des personnes handicapées mentales, EHESP, 4e éd. 2017
. Penser le handicap mental, EHESP, 2005
. Polyhandicaps et handicaps graves à expression multiples, Presses de l'EHESP, 2013
. La prise en compte des questions de santé dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, Presses de l'EHESP, 2016
. Le droit à la santé des personnes handicapées mentales et psychiques, Presses de l'EHESP, 2017
. Inclusion et Handicap mental – Le rôle des établissements sociaux et médicaux sociaux, Presses de l'EHESP, 2e éd. 2023
. L'autodétermination et le pouvoir d'agir, Presses de l'EHESP, 2025

Par ailleurs ARFI a produit ou co-produit ces dernières années trois films : « Paroles de travailleurs », « Habiter – Exister » et « La part du risque » (handicaps rares, épilepsies sévères).

Enfin, ARFI co-organise un séminaire national et européen tous les 2 ans (sur les étapes de la vie et les transitions, les handicaps psychiques, les handicaps de grande dépendance…).

D'autres thèmes font également l'objet d'études et de réflexions :

Les ESAT et l'emploi, l'évaluation des politiques et des pratiques, la qualité, le polyhandicap, l'éducation précoce,la déontologie, l'éthique, l'inclusion et la désinstitutionalisation, la logique de la transformation de l'offre médico-sociale, le rôle futur des établissements sociaux et médico-sociaux, l'autodétermination et le pouvoir d'agir...

5 GRANDES THÉMATIQUES

Les personnes handicapées, leurs caractéristiques et leurs besoins, leur environnement social et privé

Les droits des usagers à un accompagnement de qualité

Institutions, fonctions professionnelles
et environnement juridique et budgétaire

Méthodes et outils

Formations destinées aux entreprises et collectivités locales

---

Organisation de journées d'étude hors logistique (programme et intervenants) à la demande des organismes intéressés.

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

L'action de formation fait l'objet d'une évaluation des acquis par la remise d'un questionnaire d'évaluation individuel en début et en fin de formation, et d'une évaluation de la satisfaction par la remise d'une fiche de satisfaction.

LES PERSONNES HANDICAPÉES, LEURS CARACTÉRISTIQUES ET LEURS BESOINS, LEUR ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PRIVÉ

01 Sexualité et handicap

02 Décrire, comprendre et accompagner les personnes déficientes intellectuelles et handicapées psychiques

03 Le vieillissement des personnes déficientes intellectuelles et/ou handicapées psychiques

04 Accompagner les travailleurs handicapés vieillissants en ESAT

05 Accompagner la famille de l'enfant ou de l'adulte handicapé

06 Avoir une déficience intellectuelle et/ou un handicap psychique et devenir parent

07 Construire un projet individuel - Démarche, méthode et suivi

08 Les troubles sévères de la relation chez les autistes et/ou les polyhandicapés

09 Le trouble du spectre de l'autisme : particularités et pratiques professionnelles

10 Mieux accompagner les enfants à double vulnérabilité : situations de handicap et enfance en danger

11 Les conduites addictives chez les personnes accompagnées jeunes et adultes dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

12 Relations entre les familles et les établissements sociaux et médico-sociaux

13 Les différents types de déficiences et handicaps, leurs liens avec la nouvelle nomenclature des ESMS

14 Le traitement institutionnel de la violence

LES DROITS DES USAGERS À UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

15 Les droits des usagers aujourd'hui

16 Pouvoir d'agir et autodétermination dans les etablissements sociaux et medico-sociaux

17 Respecter l'intimité et la vie privée des personnes handicapées

18 Les relations entre travailleurs handicapés et encadrants en ESAT. Quelles postures professionnelles ?

19 Les relations entre adultes handicapés vivant en structures d'habitat et professionnels accompagnants – Quelles postures professionnelles ?

20 La fonction du délégué des travailleurs handicapés en ESAT

21 Les enjeux de l'habitat dans l'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles et/ou handicapées psychiques

22 Pratiques bien-traitantes en ESAT

23 La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

24 Personnalisation de l'accompagnement et règles de vie collective

25 L'éthique dans les pratiques professionnelles

26 Le secteur médico-social du handicap, son évolution et ses transformations en cours : impacts sur les pratiques professionnelles

INSTITUTIONS, FONCTIONS PROFESSIONNELLES ET ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET BUDGÉTAIRE

27 L'accompagnement professionnel des personnes handicapées psychiques en ESAT

28 Création d'activités génératrices de revenus de type économie sociale et solidaire pour les ESAT

29 Les fonctions du moniteur d'atelier aujourd'hui

30 L'inclusion professionnelle des travailleurs déficients intellectuels et handicapés psychiques en ESAT

31 Manager une équipe de travailleurs handicapés en ESAT

32 Positionnement des psychologues au sein des ESMS

33 Les Fondamentaux pour les professionnels d'EMP-EMPro

34 Les Fondamentaux pour les professionnels d'habitat et de services d'accompagnement

35 Les Fondamentaux pour les professionnels des ESAT

36 Les Fondamentaux pour les professionnels des MAS

37 Positionnement du chef de service, co-décideur et mobilisateur d'équipe

38 Se préparer à l'évaluation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

39 Le plan de transformation des ESAT : décrire, comprendre et mesurer les impacts

40 La protection juridique des majeurs

41 Se protéger des fakes news : un enjeu pour la citoyenneté et la santé mentale

MÉTHODES ET OUTILS

42 Connaître les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail afin de les prévenir

43 Manager et prévenir les conflits

44 Élaborer ou réviser et suivre un projet d'établissement ou de service

45 Sensibilisation à une méthode de communication alternative

46 Analyse des pratiques professionnelles

47 Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en MAS en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation

48 Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en EMP - EMPro en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation

49 Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en ESAT en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation

50 Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en foyers, foyers de jour, FAM en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation

51 Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour les services d'accompagnement (SAVS, SAMSAH) en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation

52 Mettre en oeuvre une démarche de qualité de vie au travail : être soignant et être épanoui

53 Accompagner la personne en fin de vie

54 L'improvisation théâtrale au service de la relation d'accompagnement

FORMATIONS DESTINÉES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS LOCALES

55 Travailler dans un établissement d'accueil de personnes handicapées

LES PERSONNES HANDICAPÉES, LEURS CARACTÉRISTIQUES ET LEURS BESOINS, LEUR ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PRIVÉ

SEXUALITÉ ET HANDICAP

FORMATION N°

01

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
professionnels
de tous niveaux
de responsabilité

Cerner l'importance relative aux questions sur la sexualité dans les institutions et services.

OBJECTIFS

- Identifier les problèmes posés par la sexualité dans les établissements accueillant des personnes handicapées
- Analyser sa pratique professionnelle pour développer et améliorer les stratégies d'accompagnement : éducation sexuelle et prévention, gestion de la vie quotidienne dans l'institution
- Affiner collectivement l'analyse de ces situations en vue de principes communs d'accompagnement

CONTENU

- Les différentes théories concernant la sexualité
- Le développement psychoaffectif de la personne handicapée
- La place et le travail de l'éducateur dans l'accompagnement de la personne handicapée dans la réalisation de sa sexualité, les attitudes éducatives et l'éthique professionnelle
- Les nouveaux droits des personnes handicapées

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Analyse de situations
- Études de cas

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

02

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels
d'établissements
médico-sociaux

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés, témoignages, présentation de situations cliniques
- Vidéos, photolangage
- Exercices d'analyse de situations réelles

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

DÉCRIRE, COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES DÉFICIENTES INTELLECTUELLES ET HANDICAPÉES PSYCHIQUES

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances de base nécessaires à une meilleure compréhension des personnes déficientes intellectuelles et des personnes handicapées psychiques
- Prendre en compte les impacts de ces deux handicaps dans sa pratique professionnelle pour une prise en charge bientraitante en équipe pluridisciplinaire

CONTENU

- Connaissance de la déficience intellectuelle
  - Définition internationale
  - Origines
  - Conséquences au niveau intellectuel et comportemental
- Présentation des principales maladies psychiques, de leurs symptômes et des troubles du comportement
- Connaissance du handicap psychique :
  - Définition
  - Impact des troubles du comportement sur le travail, les relations, les comportements
- La prise en charge bientraitante en équipe pluridisciplinaire
  - Moyens et outils institutionnels
  - La communication
  - La posture professionnelle bientraitante

LE VIEILLISSEMENT DES PERSONNES DÉFICIENTES INTELLECTUELLES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

FORMATION N°

03

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
éducateurs,
moniteurs-éducateurs,
AMP, assistantes sociales,
aides-soignants, moniteurs
d'atelier, psychologues...

Comment prendre en compte de manière modulée et progressive les effets de l'avancée en âge ? Quels aménagements, quels relais, quels dispositifs ?

OBJECTIFS

- Maitriser les facteurs et les effets du vieillissement chez les personnes déficientes intellectuelles et/ou handicapées psychiques
- Définir des actions préventives en matière éducative, sociale et sanitaire
- Construire des solutions pour l'évolution de l'activité professionnelle, de l'habitat et de la vie sociale

CONTENU

- Travail et réflexion sur les éléments de connaissance et de représentations apportés par les participants à partir du thème de la vieillesse et du vieillissement
- Perception des professionnels à l'égard du vieillissement des personnes accueillies ou accompagnées.
- Apport de connaissances théoriques dans le domaine des sciences humaines et sociales, premières définitions, état des recherches actualisées médicales et sociales, données statistiques
- Les processus de l'avancée en âge des personnes déficientes intellectuelles et/ou handicapées psychiques
- La prévention des effets liés au vieillissement, accompagnement à la santé, prévention
- Apports théoriques sur la législation et la réglementation concernant le vieillissement des personnes déficientes intellectuelles et/ou handicapées psychiques
- Le vieillissement des parents et de la fratrie
- Le projet personnalisé et son adaptation avec l'avancée en âge
- les différentes catégories de handicap et le lien avec le projet institutionnel, et son adaptation au vieillissement des personnes accompagnées, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Présentations d'outils existants dans le domaine médico-social et médical (grilles d'observation, grilles d'évaluation de la dépendance, échelles…
- Points de repères pour comprendre les risques liés à l'avancée en âge et apporter des réponses au vieillissement des personnes accompagnées

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Analyse de situations
- Études de cas

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

04

ACCOMPAGNER LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS VIEILLISSANTS EN ESAT

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tout personnel
travaillant en ESAT

OBJECTIFS

- Avoir une compréhension générale des effets du vieillissement
- Mettre en place un accompagnement adapté aux travailleurs handicapés vieillissants en ESAT

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Débats

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- Le processus et les effets du vieillissement « ordinaire ».
- Points de repère pour comprendre et prévenir les risques d'une avancée en âge prématurée et négative.
- La compréhension de l'avancée en âge des travailleurs d'ESAT et la prise en compte des caractéristiques particulières liées aux déficiences intellectuelles et aux handicaps psychiques.
- Mettre au point une politique de prévention et de réponses adaptées, en interne et en externe, à l'évolution des capacités et des besoins des travailleurs handicapés (prévention, aménagements dans le temps et dans l'espace, groupes de «pairs», soutien divers, outils de repérage des signes du changement, partenariats…).

ACCOMPAGNER LA FAMILLE DE L'ENFANT OU DE L'ADULTE HANDICAPÉ

FORMATION N°

05

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
éducateurs, psychologues, assistantes sociales...

OBJECTIFS

- Comprendre les répercussions du handicap d'un enfant sur le fonctionnement familial
- Comprendre pourquoi les familles ne perçoivent pas toujours leur enfant handicapé comme les professionnels
- Savoir créer une alliance avec les familles et se positionner en cas de conflit

CONTENU

- Approche de la dynamique familiale à travers :
  - La théorie de l'attachement
  - Le processus de passage de l'enfant idéal à l'enfant réel
  - Les répercussions du handicap sur le fonctionnement familial
- Approche de la théorie systémique
  - L'institution analysée comme un système en relation avec celui des familles
  - La place et le rôle de chacun
  - Les enjeux du travail avec les familles pour la personne handicapée
- Méthodologie de l'entretien avec les familles
  - L'entretien de l'annonce du handicap
  - L'importance de l'accueil, des rencontres formelles et informelles, des écrits dans les relations avec les familles
  - La place des parents dans la mise en place des suivis et des soins

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Mise en perspective des apports théoriques par des situations réelles
- Vidéos, documentaires
- Jeux de rôle
- Photolangage

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

06

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
éducateurs, psychologues, assistantes sociales...

AVOIR UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET/OU UN HANDICAP PSYCHIQUE ET DEVENIR PARENT

Problèmes posés par la survenue d'une grossesse et/ou d'une naissance chez une femme ou un couple en situation de handicap. Quel accompagnement pour la parentalité ? La place de l'enfant. Les médiations possibles parents-enfants.

OBJECTIFS

- Identifier les questions posées par la survenue d'une grossesse et/ou d'une naissance chez une femme ou un couple de personnes handicapées
- Mieux appréhender les besoins spécifiques de la famille
- Définir un accompagnement professionnel de qualité pour soutenir la parentalité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Analyse de situations
- Études de cas

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- Devenir et être parent : Qu'est-ce que ça veut dire que d'être parent au sens le plus large ? / Le processus de parentalisation ou comment devient-on parent : les différentes étapes, la position de chaque parent
- Les difficultés d'être parent en ayant un handicap : Parents handicapés : de quel handicap parle-t-on ? / Distinction entre les différents types de handicap mental et les effets sur leur fonction parentale / Les problèmes que rencontrent les personnes handicapées en situation de parentalité
- Les besoins spécifiques de l'enfant qui a des parents avec un handicap : Qu'est-ce qui se passe quand l'enfant est différent de ses parents en termes de handicap ? / Que peut-on proposer aux enfants, quels espaces ?
- L'accompagnement de la parentalité : Le travail pour la mise en place du lien mère-enfant, parent-enfant ? / Les médiations possibles à mettre en place pour soutenir le lien mère-enfant, parent-enfant / Le travail pluridisciplinaire entre les professionnels qui soutiennent les parents et ceux qui travaillent auprès des enfants, les partenariats

CONSTRUIRE UN PROJET INDIVIDUEL - DÉMARCHE, MÉTHODE ET SUIVI

FORMATION N°

07

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
professionnels
de tous niveaux
de responsabilité

OBJECTIFS

- Comprendre la notion de projet individuel dans un contexte d'établissement (MAS, EMP, Foyer d'hébergement, ESAT…) ou de service (SAVS, SESSAD…)
- Acquérir une méthodologie d'élaboration et de suivi du projet individuel

CONTENU

- Le contexte
  - Le cadre réglementaire (loi du 02/01/2002, loi du 11/02/2005)
  - Le projet d'établissement ou de service
- La notion de projet individuel
- L'élaboration du projet individuel
- La mise en œuvre et le suivi
- Articulation du projet individualisé et du contrat de séjour (ou du contrat de soutien et d'aide par le travail pour les ESAT) avec le projet institutionnel et le règlement de fonctionnement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Analyse de situations et études de cas
- Analyse des textes réglementaires

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

08

LES TROUBLES SÉVÈRES DE LA RELATION CHEZ LES AUTISTES ET/OU LES POLYHANDICAPÉS

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
éducateurs, moniteurs-éducateurs, paramédicaux, psychologues, cadres, AMP, aides-soignants

Parvenir à communiquer, voire à accepter de ne pas y parvenir, avec des personnes présentant des troubles sévères de la relation intégrés à leur autisme ou/et à leur polyhandicap représente un travail qui n'est jamais assuré. C'est toute la question de la compréhension des bases du handicap mental et du handicap psychique qui est à revisiter. De même que leur accompagnement. Comment aller au-delà de la lourdeur de la répétition ? Donner du sens ? Joindre plaisir sensoriel et communication ?

OBJECTIFS

- Comprendre les aspects théoriques et pratiques des problèmes relationnels
- Articuler ces notions avec les pratiques professionnelles
- Identifier les différentes approches pour favoriser les relations et la communication
- Mettre en place un travail pluridisciplinaire

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques et cliniques
- Échanges avec les participants sur leurs expériences
- Proposition de références bibliographiques

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- Les autismes
  - Évolution des concepts et des définitions
  - Psychoses et autismes
  - Kanner et Asperger
- Autres formes
  - Différentes approches : neuropsychologique, génétique, cognitiviste, psychanalytique (différenciation intérieur/extérieur, angoisses archaïques, subjectivation, loi symbolique, etc.)
  - Les polyhandicaps : évolution des concepts et des définitions. Principaux symptômes et syndromes / Modes de communication « neurocognitives », et apports cliniques à la compréhension des troubles sensoriels, comportementaux, relationnels, etc…

LE TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME : PARTICULARITES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

FORMATION N°

09

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans un ESMS

Les TSA font partie des troubles du neurodéveloppement et impactent les modes d'accompagnement. Les approches recommandées dans les bonnes pratiques tiennent compte de ces particularités du développement et peuvent répondre aux besoins éducatifs et psychologiques des personnes présentant un TSA. Acquérir ces connaissances et compétences professionnelles permet d'accroître objectivement les capacités des personnes présentant un TSA et de répondre à leurs besoins.

OBJECTIFS

- Comprendre les spécificités cognitives, de communication, émotionnelles, sensorielles, motrices, comportementales et sociales des personnes avec autisme présentant des troubles du développement intellectuel.
- Connaitre les approches et méthodes recommandées par les bonnes pratiques professionnelles de la HAS.
- Savoir identifier les besoins de la personne TSA et les articuler avec les missions des professionnels.

CONTENU

- 1er jour :
  - Définition du TSA et particularités du fonctionnement (communication, langage interaction sociale, centre d'intérêt et jeux, comportement et sensorialité).
  - L'importance de la pratique des évaluations informelles au quotidien dans le cadre de l'accompagnement de la personne autiste.
- 2ème jour :
  - Les approches recommandées par la HAS dans l'accompagnement de la personne autiste : principes généraux et exemples d'outils à mettre en place
  - Recommandations de bonnes pratiques dans l'autisme selon la HAS
  - La bientraitance nécessite de la part du professionnel attention, écoute, empathie
  - La réassurance par le cadre : Rôle et fonction du cadre institutionnel et sa fonction symbolique / Les mouvements contre transférentiels
  - Le travail en équipe pluridisciplinaire
  - L'action éducative et thérapeutique, la relation
  - Les liens des troubles du comportement avec l'environnement
  - Les troubles associés au retard mental : Les troubles intellectuels / Les troubles affectifs
  - La maltraitance sociale et familiale et ses répercussions psychologiques
  - Les différents troubles du comportement
  - Le sens du symptôme

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe limité à 15 participants
- Exposés théoriques et cas cliniques
- Travail en sous-groupes
- Visionnage de vidéos
- Remise d'un support de formation

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

10

Durée :
4 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
5400 €

Public concerné :
Professionnels concernés par l'accompagnement d'enfants en situation de handicap et relevant d'une mesure de protection de l'enfance.

MIEUX ACCOMPAGNER LES ENFANTS À DOUBLE VULNERABILITÉ : SITUATION DE HANDICAP ET ENFANCE EN DANGER

OBJECTIFS

Favoriser le partenariat et la co-construction des modalités d'accompagnement d'enfants en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance.

CONTENU

Formation en permanence fondée sur l'interaction entre connaissances et expériences des participants et les compléments/approfondissements théoriques et pratiques apportés par les formatrices.

Le sens des textes pour la pratique :
- les dernières évolutions juridiques ;
- les réglementations spécifiques ;
- les textes communs.

Les phénomènes relationnels en jeu dans la rencontre entre 2 cultures professionnelles.

Les rôles et missions de chacun.

Apports théoriques sur l'interculturalité et son application au domaine professionnel.

Les connaissances et les outils qui permettent de construire les conditions qui favorisent la mise en place d'un partenariat cohérent pour l'accompagnement de l'enfant.

Apports de contenus théoriques et de connaissances juridiques et réglementaires.

Mieux comprendre ce qui peut se jouer dans les liens inter-établissement ou inter service dans les situations critiques. Les enfants au traumatismes complexes ou ayant des comportements à problèmes (violence, troubles psychiatriques, etc.).

- Identification d'une double vulnérabilité
- Urgence
- Événement indésirable
- Réorientation
- Déménagement de la famille ou autre

Reprise de toutes les dimensions abordées en dégageant des pistes de travail réalistes et motivantes pour soutenir le développement du partenariat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe limité à 15 participants
- Exposés, études de cas
- Jeux pédagogiques

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

LES CONDUITES ADDICTIVES CHEZ LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES JEUNES ET ADULTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

FORMATION N°

11

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
éducateurs, assistants sociaux, psychologues, AMP, moniteurs d'atelier, chef de service…

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances sur les différentes addictions et le système de soins spécialisés en addictologie
- Ajuster sa compréhension et ses représentations face aux situations rencontrées dans les ESMS pour améliorer sa pratique d'accompagnement

CONTENU

- Les addictions d'hier et d'aujourd'hui : histoire et quelques repères communs
- Les différents produits psychoactifs (effets, modes de consommation...), les addictions sans substance...
- Définitions : usage, mésusage et addiction ; De l'usage à la dépendance
- Addictions et comorbidités psychiatriques
- Le système de soin spécialisé en addictologie et ses évolutions en France
- Échanges avec les participants en lien avec les situations rencontrées dans leurs pratiques ; recherche de moyens pour un meilleur accompagnement des problématiques addictives
- Les actions de prévention et la réduction des risques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation Powerpoint
- Échanges autour de situations rencontrées dans les ESMS

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

12

RELATIONS ENTRE LES FAMILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels exerçant dans les établissements et services médico-sociaux ou sociaux

OBJECTIFS

- Comprendre les répercussions du handicap d'un enfant sur le fonctionnement familial
- Comprendre les aspects juridiques de la place et du rôle de la famille dans les ESMS (loi de 2002, loi de 2005...)
- Maitriser les différentes formes d'information, de collaboration et de concertation entre les familles et les ESMS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Apports cliniques et juridiques
- Analyse de situations
- Vidéos
- Photolangage
- Jeux de rôle

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- Approche de la dynamique familiale à travers :
  - La théorie de l'attachement
  - Le processus de passage de l'enfant idéal à l'enfant réel
  - Les répercussions du handicap sur le fonctionnement familial
- Approche de la théorie systémique
  - La place et le rôle de chacun
  - Les enjeux du travail avec les familles pour la personne handicapée
- L'encadrement réglementaire des relations avec les familles
  - Les règles définies par les lois de 2002 et 2005
  - L'éthique et la communication
  - La place des parents dans la mise en place des suivis et des soins

LES DIFFERENTS TYPES DE DEFICIENCES ET HANDICAPS, LEURS LIENS AVEC LA NOUVELLE NOMENCLATURE DES ESMS

FORMATION N°

13

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels

Les ESAT et les différentes formes d'habitat et de services accueillent de plus en plus une population très hétérogène dans leurs caractéristiques. Pourtant, les terminologies restent mal comprises alors qu'une nouvelle nomenclature devra être utilisée pour l'actualisation des autorisations et que de nouvelles populations seront prises, accompagnées, dans les établissements accueillant des adultes, à court et moyen terme.

OBJECTIFS

- Comprendre les caractéristiques des déficiences intellectuelles (trisomie, sclérose tubereuse de Bourneville, syndrome d'Angelman), des troubles et handicaps psychiques, des autismes, des troubles envahissants du développement ou des troubles du spectre autistique, des handicaps associés (avec épilepsies, troubles de la personnalité…)
- Prendre en compte leurs impacts dans l'accompagnement social et professionnel et au niveau du projet d'établissement et de service
- Faire le lien avec la nouvelle nomenclature qui sera obligatoirement utilisée pour les nouvelles autorisations des ESMS

CONTENU

- Les grandes classifications des maladies et des handicaps ; les répercussions des atteintes et des maladies sur la nature et l'importance des handicaps.
- Présentation de la nomenclature récente.
- Les déficiences intellectuelles et les handicaps mentaux : Leurs causes, leur expression, les possibilités et les limites / L'évaluation des déficiences, les tests psychologiques, l'évaluation clinique, les observations / Les niveaux de handicap et les troubles associés
- Les troubles et handicaps psychiques : La schizophrénie / Les troubles bipolaires / Les états limites / Autres troubles psychiques
- Les impacts sur les aptitudes et les comportements
- Les autismes et les troubles neuro-développementaux
- Les troubles du spectre autistique (TSA) et les troubles envahissants du développement (TED)
- Les accompagnements et les accueils selon les catégories de handicaps
- Travaux en sous-groupe
- Prise en compte de la connaissance des populations dans un projet d'établissement ou d'un projet de service
- Comment actualiser « l'autorisation » avec la nouvelle nomenclature ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exemples et illustrations apportés par les participants
- travaux en sous-groupe

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

14

LE TRAITEMENT INSTITUTIONNEL DE LA VIOLENCE

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
l'ensemble du personnel ayant des contacts avec les personnes handicapées qu'il soit éducatif, administratif ou de service comme l'entretien ou la surveillance

OBJECTIFS

- Mieux comprendre ce qui se joue dans les relations au sein d'une institution
- Améliorer son écoute des réactions des personnes handicapées
- Enrichir sa pratique par un nouvel éclairage théorique, complémentaire de l'analyse psychosociale et intra-psychique

CONTENU

- La maltraitance
  - Définition : Violences physiques / Violences psychiques ou morales / Violences médicales ou médicamenteuses / Négligences actives / Négligences passives / Privation ou violation de droits / Violations matérielles et financières
  - Les facteurs de risques liés aux conditions de prise en charge : Risque d'atteinte à la liberté, non-respect des habitudes et des projets de vie de la personne / Risque d'atteinte à la dignité et à l'intimité / Risque lié à un excès ou un défaut d'aide et de soins / Risque de limitation de vie sociale pour la personne
- Les règles de la bientraitance
  - La bientraitance nécessite de la part du professionnel attention, écoute, empathie
  - La réassurance par le cadre : Rôle et fonction du cadre institutionnel et sa fonction symbolique / Les mouvements contre transférentiels
  - Le travail en équipe pluridisciplinaire
  - L'action éducative et thérapeutique, la relation
- Les liens des troubles du comportement avec l'environnement
  - Les troubles associés au retard mental : Les troubles intellectuels / Les troubles affectifs
  - La maltraitance sociale et familiale et ses répercussions psychologiques
  - Les différents troubles du comportement
  - Le sens du symptôme

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- L'analyse de situations apportées par les participants sera la base de notre travail avec les règles de la bientraitance appliquées au groupe des participants
- Éclairages théoriques sur la base du plan ci-contre

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

LES DROITS DES USAGERS À UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

LES DROITS DES USAGERS AUJOURD'HUI

FORMATION N°

15

OBJECTIFS

- Connaître les différents outils au service des droits des usagers
- Mettre en œuvre le nouveau positionnement des usagers par rapport aux établissements et aux services

CONTENU

- Travail sur les éléments de connaissance et de représentation apportés par les participants concernant la loi de 2002-2, ses outils et leur application concrète
- Travail en petits groupes à partir de photos liées au thème et production collective d'une représentation graphique puis restitution partagée et discussions
- Exposé sur les droits des usagers, leur évolution et actualisation depuis 2002. L'inclusion, le pouvoir d'agir, la pairaidance, etc...
- Extraits de films et documentaires liés au thème suivis de discussions et débats
- Les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Focus sur celles qui concernent le plus les préoccupations des participants par rapport à leur réalité de terrain
- Travail en sous-groupe avec un questionnaire guide remis par le formateur sur l'application des règlements de fonctionnements dans les différents types d'établissement et services apportés par les participants et ou le formateur
- Questions éthiques, réflexions sur les écarts et le positionnement des professionnels entre droits déclarés et droits réels des personnes accompagnées

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
cadres de direction, éducateurs, assistantes sociales, moniteurs-éducateurs, moniteurs d'atelier, AMP…

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Analyse des textes
- Analyse de situations

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

16

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans les ESMS

POUVOIR D'AGIR ET AUTODETERMINATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

OBJECTIFS

- Comprendre les concepts émancipateurs
- Les adapter aux publics des ESMS

CONTENU

- De la consultation vers le pouvoir de participer et de décider – Définition des concepts (expression, participation, co-construction, empowerment, autodétermination…) et discussion
- Prendre en compte les limites et les potentialités des usagers
- Des pistes concrètes pour avancer

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe limité à 15 participants
- Exposés théoriques
- Débats
- Remise d'un support de formation

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

RESPECTER L'INTIMITÉ ET LA VIE PRIVÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES

FORMATION N°

17

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tout professionnel en ESMS accueillant des personnes en situations de handicap (MAS, Foyers, IME, ESAT, SESSAD, SAMSA…)

Clarifier les notions de vie privée et d'intimité et leur relation avec l'intégrité, l'autonomie et la subjectivité.

Améliorer le positionnement professionnel pour mieux respecter la vie privée et l'intimité des personnes accueillies.

OBJECTIFS

- Définir la notion intimité, en repérer et en comprendre les différents registres
- Définir les notions de vie privée, de confidentialité ainsi que le secret professionnel
- Situer intimité, vie privée au regard de la l'intégrité psychique et de l'autonomie des personnes accompagnées
- Réfléchir à son positionnement professionnel quant au respect de l'intimité et de la vie privée au regard de la mission de l'établissement et des personnes accueillies

CONTENU

- La construction subjective de l'intimité et les failles éventuelles de cette construction
- Le rôle de l'intimité dans la vie d'une personne, sa place dans la construction de l'identité
- Les effets du non-respect de l'intimité pour la personne
- La vie privée, la discrétion et le secret professionnel
- Rappels sur la règlementation concernant les missions des établissements et services, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, le rôle du projet d'établissement et les droits des usagers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Travail collectif sur les représentations, grand groupe ou sous-groupes avec restitutions et échanges en grand groupe
- Exposés
- Remise de documents
- Partages et analyses d'expériences

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

18

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans les ESMS

LES RELATIONS ENTRE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ET ENCADRANTS EN ESAT QUELLES POSTURES PROFESSIONNELLES ?

OBJECTIFS

- Comprendre les besoins, les attentes et les droits des travailleurs handicapés au sein d'un ESAT
- Dégager les caractéristiques du rôle et de la posture des encadrants au regard des demandes de travailleurs particuliers et du cadre institutionnel

CONTENU

- La dimension des caractéristiques, attentes et besoins des travailleurs handicapés (handicapés mentaux, psychiques, vieillissants...)
- La dimension des droits et des devoirs : les droits des usagers et, notamment, le contrat de soutien et d'aide par le travail, le règlement de fonctionnement, les réorientations... Possibilités et limites
- Les notions de « distance », « d'accompagnement », de « hiérarchie », « d'empathie »
- Quelle identité et quelle posture pour les encadrants (pédagogue, chef d'équipe, confident... ?)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges avec le groupe

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis
n'est exigé en termes
de formation ou
de qualification,
le dispositif est prévu
pour être adapté
à chaque situation
professionnelle et
contexte institutionnel.

LES RELATIONS ENTRE ADULTES HANDICAPÉS VIVANT EN STRUCTURES D'HABITAT ET PROFESSIONNELS ACCOMPAGNANTS - QUELLES POSTURES PROFESSIONNELLES ?

FORMATION N°

19

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels
du médico-social

OBJECTIFS

- Comprendre les besoins, les attentes et les droits des personnes handicapées au sein des différentes formules d'habitat
- Dégager les caractéristiques du rôle et de la posture des encadrants au regard des demandes de chaque personne accompagnée et du cadre institutionnel

CONTENU

- La dimension des caractéristiques, attentes et besoins des résidents handicapés (déficient intellectuel, handicapés psychiques, vieillissants…)
- La dimension des droits et des devoirs : les droits des usagers et notamment le pouvoir d'agir, le contrat de séjour, le projet personnalisé, le règlement de fonctionnement, le conseil de vie sociale,... Possibilités et limites
- Les notions de distance, de hiérarchie, de responsabilité, d'empathie...
- Quelle identité et quelle posture pour les professionnels qui accompagnent ? Pédagogue ? Formateur ? Conseiller ? Confident ? thérapeute ?...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Débats
- Exposés

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

20

LA FONCTION DU DÉLÉGUÉ DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN ESAT

Durée :
6 demies-journées
Horaires à définir

Coût de la formation :
4 050 €

Public concerné :
délégués titulaires et suppléants des travailleurs handicapés des ESAT, professionnels chargés des soutiens (animateur de formation, assistante sociale, psychologue, chargé d'insertion)

OBJECTIFS

- Identifier le rôle et les missions du délégué des travailleurs handicapés
- Développer ses capacités à communiquer auprès des travailleurs et de la direction de l'établissement

CONTENU

- Les droits et les devoirs des travailleurs handicapés d'ESAT dans le cadre de la réglementation :
  - État des lieux des instances de délégation existant dans les 3 ESAT de l'AFASER (commissions, CVS, CSE : définition, fonctionnement et organisation).
  - Les nouvelles instances à mettre en place dans le cadre du Plan de Transformation des ESAT : l'instance mixte et le délégué des travailleurs.
- Les missions et fonctions du délégué des travailleurs handicapés :
  - Le positionnement dans la fonction : les compétences inhérentes à la fonction de délégation (la représentation, la confidentialité, le recueil des informations et l'organisation des données, la circulation des informations, la communication et la gestion des relations…).
  - Le rôle spécifique du délégué des travailleurs : passer d'une représentation collective à une représentation individuelle (que veut dire être représentant de l'usager auprès de la direction), passer d'une activité de soutien à de la pair-aidance.
  - Les principales missions du délégué : présenter les réclamations individuelles à la direction de l'ESAT (recueil et analyse de la demande au regard des documents relatifs aux droits des travailleurs : le CSAT, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés…), aider, conseiller et informer les travailleurs sur leurs droits et leurs devoirs, participation au CVS, CSE, et instance mixte.
  - Les moyens mis en place pour l'exercice de sa mission : les heures de délégation, les moyens pour être contacté, un bureau, la formation...
- Les retours d'expériences :
  - Travail d'analyse collective des expériences vécues pour chaque délégué à la fois au niveau de la délégation individuelle (nature des demandes reçues, entretien avec les travailleurs demandeurs et avec la direction, compréhension des travailleurs du rôle du délégué, gestion des relations et des émotions …), à la fois au niveau de sa participation à l'instance mixte et au CVS.
  - Élaboration d'un guide ressource

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe limité à 15 participants
- Exposés, brainstorming, jeux de rôles

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

LES ENJEUX DE L'HABITAT DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DÉFICIENTES INTELLECTUELLES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

FORMATION N°

21

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels
de tous niveaux

OBJECTIFS

- Connaitre les différentes formes d'habitat et d'accompagnement
- Prendre en compte les aspirations et les parcours individuels
- Définir et comprendre les caractéristiques de l'inclusion sociale

CONTENU

- Qu'est-ce qu'habiter ? Approche historique, philosophique, psychologique, sociale...
- Le cadre législatif
  - Évolution du cadre législatif de la loi de 1975, des lois de 2002-2 et 2005 à l'habitat inclusif (rapport Piveteau Wolfrom)
  - La transformation de l'offre médico-sociale
- Diversification de l'offre de service en matière d'habitat et société inclusive
  - Les différentes formes d'habitat et de logement aujourd'hui , les structures d'accueil ordinaires et ou spécialisées , définitions et spécificités
  - Les nouvelles classifications de catégories de handicap aujourd'hui
- Lieu de vie et projet de vie, la question du sens
  - Milieu protégé, milieu ordinaire
  - Autonomie et vulnérabilité
  - Co-construction et co-décision du projet de vie, pouvoir d'agir de la personne accompagnée
- Questions d'accompagnement
  - Les enjeux de l'admission
  - Repérage des conditions pour élaborer un projet réaliste et cohérent
  - Le travail en équipe pluridisciplinaire : rôle et place de chacun, complémentarités internes, externes, un projet personnalisé articulé dans un projet collectif
  - Être une institution contenante
  - Les partenariats ; questions du lien et faire le lien
  - L'épreuve du temps travailler avec le temps
  - Formation des équipes et travail sur soi-même

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Proposition d'un espace de réflexion contextualisé à partir d'une définition des concepts
- Partage d'expériences

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

22

PRATIQUES BIEN-TRAITANTES EN ESAT

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
moniteurs d'atelier, chargés d'insertion, animateurs de formation,

OBJECTIFS

- Comprendre le concept de bientraitance et identifier les risques de maltraitance
- Prendre en compte les exigences règlementaires et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans l'accompagnement des travailleurs handicapés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Analyse de situations
- Étude de cas

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- L'identité des ESAT : Rappel des missions et des problématiques des personnes accueillies
- La bientraitance et la prévention de la maltraitance dans le cadre de la réglementation (L.2002, L.2005, RBPP…)
- Élaborer une culture de la bientraitance en ESAT : le projet personnalisé : prise en compte des choix du travailleur handicapé au regard des règles professionnelles inhérentes au monde du travail et aux impératifs de production / Le CSAT et le règlement de fonctionnement : entre droits et devoirs / L'accès à la citoyenneté : les instances de participation et d'expression mises en place à l'ESAT (CVS, commissions diverses…) / Le travail en équipe pluridisciplinaire : le positionnement professionnel / L'accompagnement professionnel : les outils de management d'une équipe de travailleurs handicapés (intra et extra muros) / La formation / Le travail en réseaux et partenariats...

LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE ET LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

FORMATION N°

23

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans un ESMS

OBJECTIFS

- Prévenir et traiter les différentes formes de maltraitance
- Intégrer la notion de bientraitance

CONTENU

- Tour de table des participants sur leurs représentations de la maltraitance
- Définitions de la maltraitance (Conseil de l'Europe, HAS…)
- Distinction entre violence et maltraitance
- Partage d'exemples présentés par les participants et le formateur
- Liens avec les droits des usagers (exigences et ambiguïtés)
- Prévention et gestion des risques de maltraitance
- Adopter des comportements bientraitants
- Définir les paramètres de la bientraitance et comment la promouvoir
- Groupes de travail sur deux questionnaires-guides : l'un sur la maltraitance, l'autre sur la bientraitance
- Restitution des travaux pour en tirer des leçons pratiques
- Procédure de signalement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe limité à 15 participants
- Exposés théoriques
- Débats
- Remise d'un support de formation

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

24

PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels
des établissements
et services sociaux
et médico-sociaux

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre les règles nécessaires à l'organisation d'une vie collective (ex. : le règlement de fonctionnement)
- Savoir inscrire les attentes individuelles dans un cadre collectif (ex. : le projet personnalisé)
- Mettre en lien cette double exigence avec les missions d'un établissement (un ESAT, un Foyer, un IME…)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé préliminaire sur les « fondamentaux » et discussion
- Travail en deux sous-groupes : l'un sur l'individuel, l'autre sur la vie collective
- Restitution des travaux des sous-groupes et discussion
- Quelques points de repère à respecter

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- Présentation des fondamentaux :
  - les notions de besoins et des attentes
  - l'expression individuelle et collective
  - l'intimité et la confidentialité
  - le respect des opinions
  - les tensions entre demandes individuelles et missions
  - responsabilité de l'établissement
  - le principe de normalisation
  - le projet individuel et le règlement de fonctionnement...
- Concevoir un projet personnalisé depuis l'admission jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des usagers
- Réfléchir et aménager une organisation collective de qualité
- Articuler vie individuelle et vie collective

L'ÉTHIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

FORMATION N°

25

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels

OBJECTIFS

- Acquérir des repères théoriques dans le champ de l'éthique
- Développer une posture de questionnement
- Identifier la dimension éthique en lien avec sa pratique professionnelle
- Acquérir une méthode de réflexion et d'analyse éthique

CONTENU

- Qu'est-ce que l'éthique
  - distinctions conceptuelles
  - l'éthique et le sens
  - l'éthique et les normes professionnelles
- L'éthique dans le domaine professionnel :
  - éthique, vulnérabilité et responsabilité
  - éthique de l'accompagnement et ses limites
  - principaux conflits rencontrés dans la pratique quotidienne
  - les différents acteurs du questionnement éthique
- Mettre en œuvre la réflexion éthique :
  - les différents types de réflexion institutionnelle
  - les outils et grilles d'analyse éthique
  - les apports de la démarche
  - pérenniser la réflexion éthique

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques illustrés par des exemples issus du terrain
- Analyses et réflexions à partir du vécu professionnel des participants

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

26

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
professionnels travaillant dans les établissements et services médicaux-sociaux

LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL DU HANDICAP, SON ÉVOLUTION ET SES TRANSFORMATIONS EN COURS : IMPACTS SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

OBJECTIFS

- Prendre en compte les réponses actuelles et les évolutions en cours
- Concevoir les applications concrètes du changement

CONTENU

- Les grandes dates de la politique sociale : dispositif de droit commun et établissements sociaux et médico-sociaux
- Les réformes récentes : éducation, scolarisation, emploi, habitat...
- Les évolutions de populations et la nouvelle habilitation
- La « transformation » de l'offre médico-sociale et les hypothèses de changement ; débat autour de l'inclusion : la philosophie, les outils et la méthodologie du changement (zéro sans solution, PAG, GOS, Communauté 360, RAPT...)
- L'approche de la HAS sur l'évaluation des ESMS
- Les approches européennes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échange avec le groupe

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

INSTITUTIONS, FONCTIONS PROFESSIONNELLES ET ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET BUDGÉTAIRE

L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES EN ESAT

FORMATION N°

27

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans un ESMS

OBJECTIFS

- Appliquer les connaissances de base nécessaires à une compréhension des personnes présentant un handicap psychique.
- Élaborer un accompagnement professionnel adapté.
- Concevoir dans le projet de service des modalités d'organisation favorisant l'accueil des personnes présentant un handicap psychique.

CONTENU

- 1ère demi-journée :
  - Présentation du module de formation
  - Que recouvre la notion de handicap psychique : approche - concept - définition (de qui parle-t-on ?)
  - Les besoins spécifiques
- 2ème et 3ème demi-journée - Quel accompagnement ? Réflexion à l'aide d'études de cas :
  - Le temps de l'accueil,
  - Le travail en équipe pluridisciplinaire : le positionnement professionnel,
  - L'accompagnement professionnel et médico-social : les aménagements possibles,
  - La formation,
  - Le travail en réseaux et partenariats,…
- 4ème demi-journée :
  - Les conditions d'un accompagnement adapté aux personnes handicapées psychiques en : méthodologie et recommandations,
  - Évaluation de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours)
- Études de cas

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

28

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans un ESMS

CRÉATION D'ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS DE TYPE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR LES ESAT

OBJECTIFS

Former des cadres de niveau intermédiaire dans le domaine de l'ESS à la création et à la gestion d'activités génératrices de revenus en utilisant les ressources existantes, avec des exemples concrets adaptés aux ESAT

CONTENU

- 1er jour : Introduction et fondamentaux
  - Accueil et présentation : Ice breakers pour encourager les échanges / Présentation des objectifs de la formation
  - Introduction à l'économie sociale et solidaire (ESS) : Définition et principes de l'ESS / Importance des activités génératrices de revenus dans les ESAT / Étude de cas : exemple de succès dans l'ESS
  - Identification des opportunités : Méthodologies pour identifier les opportunités économiques / Analyse des besoins des bénéficiaires et du marché
  - Planification des activités génératrices de revenus : Activité interactive - brainstorming en groupe
  - Créer des activités génératrices de revenus à partir de rien : Comprendre le concept d'activités génératrices de revenus/ Identifier les opportunités d'activités économiques dans un contexte donné / Définition des activités génératrices de revenus / Analyse de l'environnement économique et social pour identifier des opportunités
  - Méthodes pédagogiques interactives : Utilisation des ice breakers, warms-ups et évaluation continue / Exemples d'activités interactives adaptées aux ESAT / Simulation pratique : mise en place d'une activité
- 2ème jour : Approfondissement et cas pratique
  - Développement et gestion des activités : Stratégies de mise en œuvre / Gestion financière et évaluation des activités / Étude de cas : analyse d'un projet existant
  - Créer une activité génératrice de revenus à partir de l'existant : Identification des ressources existantes (humaines, matérielles, financières) / Méthodes pour optimiser l'utilisation des ressources / Études de cas : exemples concrets d'activités génératrices de revenus développées à partir de ressources existantes / Travail en groupe : développement d'un projet basé sur les ressources existantes dans leur propre contexte / Présentation des projets et feedback
  - Évaluation et clôture : Évaluation des compétences acquises / Plan d'action individuel / Clôture de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe limité à 12 participants
- Utilisation des ice breakers, warm-ups
- Brainstorming en groupe
- Etudes de cas - Evaluation continue

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

LES FONCTIONS DU MONITEUR D'ATELIER AUJOURD'HUI

FORMATION N°

29

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans un ESMS

OBJECTIFS

- Favoriser une bonne compréhension des missions d'un ESAT
- Permettre aux moniteurs d'atelier de développer des connaissances relatives à leurs fonctions

CONTENU

- La place des ESAT dans le contexte des politiques sociales du handicap :
  - Définition et missions des ESAT
- L'évolution et les problématiques des publics accueillis :
  - La typologie des handicaps : déficiences intellectuelles, handicap psychique, «mixité» des populations...
  - Les effets du vieillissement
  - Les impacts sur l'accompagnement professionnel
- Les principaux éléments du cadre règlementaire des ESAT et les liens avec le fonctionnement de l'établissement :
  - Le statut des travailleurs handicapés et leurs droits sociaux
  - La mise en œuvre du projet personnalisé
  - Les différentes modalités d'emplois proposées en ESAT : les parcours professionnels possibles
  - Le droit à la formation
  - La santé au travail...
- Le rôle du moniteur d'atelier dans l'organisation du travail et l'accompagnement professionnel des travailleurs handicapés :
  - Le travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire, les postures professionnelles
  - Le management d'une équipe de travailleurs handicapés, les différents outils
  - La gestion de la production
  - Le soutien à la professionnalisation des travailleurs handicapés : l'évaluation de leur efficience professionnelle, la mise en œuvre de la formation professionnelle des travailleurs handicapés
  - La sécurité au travail, la prévention des risques professionnels
- Évaluation de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Analyse de situations
- Études de cas

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

30

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans un ESMS

L'INCLUSION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS DEFICIENTS INTELLECTUELS ET HANDICAPES PSYCHIQUES EN ESAT

OBJECTIFS

- Comprendre les dispositifs actuels médico-sociaux et plus spécifiquement de l'emploi
- Assimiler les orientations des pouvoirs publics et voir ce qui est possible en matière d'inclusion sociale et professionnelle

CONTENU

- Comprendre le dispositif médico-social
- L'emploi et les liens avec le dispositif médico-social
- Une politique d'emploi plus inclusive
- Des pistes concrètes en matière d'inclusion professionnelle

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges avec le groupe

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis
n'est exigé en termes
de formation ou
de qualification,
le dispositif est prévu
pour être adapté
à chaque situation
professionnelle et
contexte institutionnel.

MANAGER UNE ÉQUIPE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

FORMATION N°

31

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnels d'ESAT, prioritairement les moniteurs d'atelier, les ETS et les moniteurs principaux

La seule maîtrise technique de la production ne suffit plus aujourd'hui pour accompagner, former ou réussir l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Coincé entre exigences de production et gestion des personnes, entre activité à assurer et projet personnalisé à développer, le rôle des encadrants techniques (moniteurs d'atelier, moniteurs principaux…) devient de plus en plus complexe.

Cette formation permettra de clarifier votre mission d'accompagnement et d'encadrement.

OBJECTIFS

- Repérer les ressources et contraintes de sa fonction pour manager une équipe de travailleurs handicapés tout en respectant les attentes et les besoins des usagers ainsi que le cadre institutionnel
- Savoir relier la motivation, l'autonomie et le projet de développement professionnel des travailleurs handicapés afin d'enrichir leur projet personnalisé.

CONTENU

- Situer sa mission dans le contexte réglementaire de l'ESAT
- Comprendre et appréhender la notion de handicap
- Prendre en compte le cadre institutionnel de l'ESAT dans le management d'une équipe de travailleurs handicapés
- Développer la qualité de vie au travail dans une visée de reconnaissance professionnelle et de développement de l'autonomie au travail
- Les outils du management
- Les enjeux et les étapes de l'intégration professionnelle
- Évaluation de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours)
- Travail en sous-groupe

PRÉ-REQUIS

Être en activité en ESAT

FORMATION N°

32

POSITIONNEMENT DES PSYCHOLOGUES AU SEIN DES ESMS

Durée :
1 jour
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
1 350 €

Public concerné :
psychologues d'ESMS

OBJECTIFS

Définir le rôle et le positionnement des psychologues au sein des ESMS dans le cadre de la règlementation et des projets institutionnels

CONTENU

- Comprendre le contexte médico-social : la philosophie, les orientations récentes, les institutions et services, les mécanismes d'orientation…
- Le positionnement des psychologues dans la conduite des projets et des partenariats
- La place de l'inclusion dans les pratiques professionnelles

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Analyse de cas pratiques en groupe de travail

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

LES FONDAMENTAUX POUR LES PROFESSIONNELS D'EMP - EMPRO

FORMATION N°

33

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels

OBJECTIFS

- Favoriser une bonne compréhension de l'identité des EME - EMP-EMPro
- Faire le lien entre la règlementation et le fonctionnement de l'établissement

CONTENU

- Positionner les EME dans l'ensemble des réponses éducatives et scolaires : les ULIS, l'inclusion individuelle...
- Comprendre quelques caractéristiques et besoins de la population accueillie
- La législation et la réglementation
  - la loi de 2005
  - les textes d'application et notamment les annexes 24 et 24 ter
  - quelle est la commande publique ?
  - quelles sont les missions en termes d'éducation, de scolarisation, d'accompagnement et de suivis médicaux et paramédicaux ?
- Le lien entre le dispositif juridique et la mise en œuvre du fonctionnement de l'établissement
  - quels sont les points de vigilance : les évolutions de populations, le lien avec l'école, les droits des usagers...
  - quelques éléments sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ce qui doit être favorisé dans un projet d'établissement ; ex. : l'implication des usagers à l'admission, au projet individualisé...)
- Le travail en partenariat et en réseau
- Les liens des EMP-EMPro avec l'éducation nationale – l'inclusion scolaire

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'exposés, d'échanges d'informations et de travail en groupe
- Remise d'un dossier avec les textes règlementaires ad'hoc

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

34

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans un ESMS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Analyse de situations

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

LES FONDAMENTAUX POUR LES PROFESSIONNELS D'HABITAT ET DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIFS

- Favoriser une bonne compréhension de l'identité et des missions d'un foyer d'hébergement, d'un foyer de vie, d'un FAM, d'un foyer de jour, d'un SAVS, d'un SAMSAH et autres
- Identifier les partenariats : les instances d'orientation et de conciliation, les structures de santé, les autres services sociaux et médico-sociaux, les collectivités locales...
- Comprendre les évolutions en cours

CONTENU

- L'évolution des réponses de l'habitat aux handicaps : de l'hospice vers les ESMS
- Les points majeurs définis par les lois de 2002 et de 2005 (droits des usagers, inclusion optimale...) et le principe de normalisation.
- Le dispositif actuel d'habitat et de vie sociale au sein de l'ensemble des structures (ESAT, MAS, EMP...)
- Description des missions des établissements d'habitat et des structures d'accompagnement
- Travail en sous-groupes
- Restitution des travaux
- Les évolutions en cours :
  - inclusion
  - répit
  - évaluation des capacités
  - établissements-ressources
  - pôles de compétences
  - accueils temporaires et séquentiels
  - accompagnements partagés
  - l'habitat inclusif
- Questions diverses pour conclure

LES FONDAMENTAUX POUR LES PROFESSIONNELS DES ESAT

FORMATION N°

35

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels

OBJECTIFS

- Favoriser une bonne compréhension de l'identité des ESAT et de ses missions
- Faire le lien entre la règlementation et le fonctionnement des établissements

CONTENU

- Décrire les principales instances d'orientation et de médication (MDPH, CDAPH, personnes qualifiées...)
- Positionner les ESAT dans la politique d'emploi (emplois ordinaires, accompagnés, adaptés...)
- Comprendre quelques caractéristiques et besoins de la population accueillie
- La législation et la réglementation
  - loi de 2005
  - le décret de 2006
  - la circulaire de 2008 et autres
  - quelle est la commande publique ?
  - quelles sont les missions en termes d'emploi, de formation, d'accompagnement, de rémunération des ESAT ?
- Le lien entre le dispositif juridique et la mise en œuvre du fonctionnement de l'établissement
  - quelques informations sur les caractéristiques des usagers
  - quelques éléments synthétiques sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles des ESAT ; ce qui doit être favorisé : la diversité des activités, la formation, la participation optimum des travailleurs...
- Le travail en partenariat et en réseau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'exposés, d'échanges d'informations et de travail en groupe
- Remise d'un dossier avec les textes règlementaires ad'hoc

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

36

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels

LES FONDAMENTAUX POUR LES PROFESSIONNELS DES MAS

OBJECTIFS

- Favoriser une bonne compréhension de l'identité d'une MAS
- Faire le lien entre la règlementation et le fonctionnement de l'établissement

CONTENU

- Décrire les principales instances d'orientation et de médiation (MDPH, CDAPH, personnes qualifiées...)
- Positionner les MAS dans l'ensemble des réponses d'habitat (foyers d'hébergement, FAM, foyers de vie, SAVS, SAMSAH...)
- Comprendre quelques caractéristiques et besoins de la population accueillie
- La législation et la réglementation
  - lois de 2002 et de 2005
  - les décrets et circulaires
  - quelle est la commande publique ?
  - quelles sont les missions en termes d'accompagnement dans la vie quotidienne, d'animation sociale, d'activités, de projet de soins...
- Le lien entre le dispositif juridique et la mise en œuvre du fonctionnement de l'établissement
  - quels sont les points de vigilance : le projet de soins, l'accueil, la personnalisation, les liens avec les familles, les droits des usagers...
  - quelques éléments sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ce qui doit être favorisé dans un projet d'établissement ; ex. : l'implication des usagers à l'admission, au projet individualisé...)
- Le travail en partenariat et en réseau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'exposés, d'échanges d'informations et de travail en groupe
- Remise d'un dossier avec les textes règlementaires ad'hoc

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

POSITIONNEMENT DU CHEF DE SERVICE, CO-DÉCIDEUR ET MOBILISATEUR D'EQUIPE

FORMATION N°

37

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
chefs de service

OBJECTIFS

- Comprendre le management et les différentes approches
- Situer le rôle du chef de service dans le processus de pilotage de l'établissement ou du service

CONTENU

- Les définitions du management et les 4C du management
- Les difficultés du manager (directeur et chef de service) dans les nouvelles organisations de travail
- Le pouvoir de décision de la hiérarchie de proximité (chef de service)
- Les aspects humains de l'exercice de la responsabilité (bien accueillir, donner du sens…)
- Comprendre le positionnement du chef de service face :
  - au changement des dispositifs d'action sociale
  - à l'autorité
  - au projet institutionnel
  - au projet d'établissement
  - la motivation des équipes
  - à la bientraitance
  - à la prévention et la gestion de la maltraitance
  - au recrutement du personnel, aux admissions des usagers, à la sécurité…
- Rapprocher les constats avec les fiches de poste
- Comment peut-on mieux faire ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Débats

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

38

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels
d'établissements
médico-sociaux

SE PRÉPARER À L'ÉVALUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

OBJECTIFS

- Définition : le lien entre projet et évaluation au sens de la loi du 2 janvier 2022
- Le cadre général de l'évaluation du secteur médico-social et son impact sur la priorisation ou l'évolution des thèmes évalués

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Travail en sous-groupe

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- Ce qui est mis en avant dans la nouvelle évaluation : enjeux, valeurs, pratiques, au travers de l'esquisse actuelle du référentiel d'évaluation – Les 9 thématiques principales et les 3 chapitres
- Présenter le référentiel d'évaluation (dans son état actuel) qui comprendra 3 chapitres (la personne, les professionnels, la structure), 9 thématiques, 42 objectifs et 156 critères (138 critères «standard» -généralistes- 18 critères «impératifs» -spécifiques-).
- Chaque critère du référentiel fait l'objet d'une fiche détaillée précisant son champ d'application, son niveau d'exigence, ses éléments d'évaluation
- Passer en revue les différents critères et les fiches afférentes (recommandations bonnes pratiques professionnelles) et mesurer les écarts avec le fonctionnement actuel des ESMS
- Préparer un plan d'action pour diminuer les écarts avant l'arrivée de l'évaluateur
- Comment préparer les personnes handicapées, les professionnels et les ESMS aux investigations des évaluateurs

LE PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT : DÉCRIRE, COMPRENDRE ET MESURER LES IMPACTS

FORMATION N°

39

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels

OBJECTIFS

- Révision des exigences actuelles pour les ESAT
- Actualisation et apports du plan de transformation

CONTENU

- Les définitions actuelles des ESAT et les droits des travailleurs handicapés
- Les changements au niveau des orientations nouvelles des ESAT (la formation, l'inclusion…)
- Les apports au niveau des droits et du rôle des ESAT
- Les modifications au niveau des instances (instances mixtes, les CVS…)
- L'instauration plus forte de partenariats (plateformes, emplois accompagnés, suivi de l'inclusion…)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe limité à 15 participants
- Exposés et échanges avec le groupe
- Études de situations
- Remise d'un support de formation

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

40

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
assistantes sociales,
chefs de service,
éducateurs…

OBJECTIFS

- Acquérir les bases de la Protection Juridique des Majeurs
- Discerner les contours de l'intervention et les limites du mandat
- Connaître les différentes mesures de protection
- Maîtriser la classification des actes juridiques d'administration et de disposition
- Appréhender la protection de la personne et des biens
- Connaître le statut des MJPM, leurs missions et responsabilités

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe limité à 15 participants
- Exposés théoriques
- Analyse de situations
- Etudes de cas
- Remise d'un support de formation

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- La Loi du 5 mars 2007
  - Les Principes de nécessité, subsidiarité et proportionnalité
  - Les principaux apports de la loi (recentrage du majeur protégé au centre du dispositif et favoriser son autonomie, mise en œuvre du DIPM et des avenants, révision des mesures, protection de la personne…)
- Les mesures de protection judiciaire
  - La sauvegarde de justice
  - Le mandat spécial dans le cadre d'une sauvegarde de justice
  - La curatelle (simple, aménagée ou renforcée)
  - La tutelle
- La classification des actes juridiques
  - Le décret 2008-1484 du 22/12/2008
  - Les actes d'administration
  - Les actes de disposition
- Les contours et limites du mandat
  - La protection de la personne (échanges sur des cas pratiques)
  - La protection des biens (échanges sur des cas pratiques)
- Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
  - Le statut
  - Les missions et les objectifs de celles-ci
  - Les responsabilités

SE PROTÉGER DES FAKES NEWS : UN ENJEU POUR LA CITOYENNETÉ ET LA SANTÉ MENTALE

FORMATION N°

41

Durée :
2 demi-journées
(à définir avec formateurs)

Coût de la formation :
1 350 €

Public concerné :
tous professionnels

OBJECTIFS

Développer des réflexes pour détecter, analyser et réagir face à des contenus douteux.

- Savoir repérer et vérifier les informations douteuses
- Mettre en place de bonnes pratiques individuelles pour se protéger
- Développer un esprit critique face aux contenus médiatiques partagés sur les réseaux sociaux et les plateformes d'information

CONTENU

- Quels sont les mécanismes de la désinformation et ses enjeux ?
  - Définition des notions de fake news, désinformation et mésinformation
  - Identification des différents types de fake news (complot, arnaque, rumeur, diffamation, mensonge, canular, blague, erreurs involontaires)
  - Identifier les supports : articles falsifiés, photos truquées, vidéos manipulées, commentaires et partages sur les réseaux sociaux…
  - Identifier les domaines de propagation : politique, justice, santé, climat, consommation, quotidien (ragebait), etc.
  - Identifier l'intentionnalité des fake news et comprendre leur impact (influence, manipulation, endoctrinement, économie de l'attention et impact financier…)
  - Savoir repérer sa place : créateur/victime/témoin/passeur de Fake News, et ses conséquences.
  - Création d'une Vidéo avec une IA générative avec les participants.
- Pourquoi croyons-nous les fake news ?
  - Quelle est la différence entre un fait, une opinion et une croyance ?
  - Quelle est la différence entre causalité et corrélation ?
  - Quelle est la différence entre possibilité et probabilité (la pensée catastrophe) ?
  - Qu'est-ce qu'un algorithme et une chambre d'échos ?
  - Quels sont nos biais cognitifs les plus fréquents ? (biais de confirmation, effet de halo…)
- Comment se protéger des Fakes News ?
  - Connaître les outils de falsification généralement utilisés (logiciel de retouches photos, IA générative, notamment le face swap …)
  - Apprendre à utiliser des outils de vérification de l'information
  - Vérifier la source de l'information, la réputation du média ou de l'auteur
  - Analyser les titres, les dates et les liens présents dans le support
  - Les fakes news et la liberté d'expression : comprendre les notions de liberté, de vérité, de vérité alternative et de post vérité.
- Comment se ressourcer ?
  - Gérer son flux d'informations
  - Consommer des informations positives (le médiapositif, etc…)
  - Se déconnecter et se connecter à autre chose : la nature, le sport, les autres …

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Recueil des pratiques et perceptions des participants
- Atelier collaboratif et exercices interactifs
- Photos tronquées et vidéos générées par IA,
- Exemples d'arnaque (colis, téléphone, CPF …)
- Vidéo sur les causes et les corrélations
- Vidéo sur les faits et les croyances

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

MÉTHODES ET OUTILS

CONNAITRE LES AGISSEMENTS SEXISTES ET VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL AFIN DE LES PREVENIR

FORMATION N°

42

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans un ESMS

OBJECTIFS

- Opérer un recul réflexif sur les réalités historiques et sociologiques des violences sexuelles et sexistes
- Quelle prévention des agissements sexistes en entreprise ?
- Agir concrètement en cas d'agissements sexistes en entreprise
- Connaître le rôle des nouveaux référents «sexisme» au travail

CONTENU

- JOUR 1 - Opérer un recul réflexif sur les réalités historiques et sociologiques des violences sexuelles et sexistes : Les idées reçues sur les agissements sexistes et violences sexuelles / Evaluer les éléments à prendre en compte : les textes en évolution (lois des 17-08-2015, 8-08-2016, la loi du 3-08-2018, la loi Santé au Travail du 2-08-2021)
- JOUR 1 - Quelle prévention des agissements sexistes : Savoir cadrer les faits et définir la faute (fréquente) / Intégrer le poids de la culture dans les mots / Repérer les situations à risques, postes et facteurs de risques et savoir distinguer ce qui relève de relations professionnelles normales du champ de l'interdiction / Focus sur le harcèlement sexuel : les définitions et des recommandations / Focus sur les discriminations : définition et champ d'application sur les interdits / Clarifier et déterminer les différentes formes d'agissements sexistes / Les facteurs favorisants / Evaluer les techniques dans les agissements sexistes / Les fausses bienveillances / Les insinuations, l'infériorisation professionnelle, l'infantilisation, les plaisanteries lourdes, mauvaises blagues appuyées, propos graveleux / Visualiser les défenses de « l'agitateur sexiste » / Prendre connaissance de la nouvelle notion jurisprudentielle de harcèlement sexuel d'ambiance / Assurer la prévention primaire, secondaire ou tertiaire des agissements sexistes selon les dispositions de la loi /Les conséquences physiques, psychiques et sociales.
- JOUR 2 - Agir concrètement en cas d'agissements sexistes : Quel dispositif de recueil des plaintes et des signalements ainsi quel circuit permettant de les traiter ? Le Référent CSE et celui, éventuel, de la direction pour l'entreprise / Mener un entretien avec la victime. Conduire un entretien avec « l'agitateur sexiste ». Planifier des entretiens avec les témoins / Quelles alliés-ressources ? Lancer une médiation : principes et techniques / Accompagner les victimes, les témoins, les équipes. Sanctionner les auteur-e-s. Conseils en méthodes et pratiques d'entretien et de plans d'action / Raisonnements partagés sur le traitement des conflits. Les préconisations de l'ANACT et du Ministère du Travail (guide pratique et juridique).
- JOUR 2 - Connaître le rôle des nouveaux référents « sexisme » au travail : Le nouvel acteur : référent « sexisme » au travail / Le rôle des référents « sexisme » (binôme employeur et CSE) au travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, législatifs et méthodologiques
- Analyse de pratiques et études de cas
- Autodiagnostic

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

43

MANAGER ET PRÉVENIR LES CONFLITS

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels

OBJECTIFS

Mener des actions pour des établissements sociaux implique de coordonner l'action de salariés, des familles, des partenaires, divers de par leurs personnalités, leurs parcours de vie et leurs attentes vis-à-vis de leur engagement. Le management participatif permet d'organiser les actions de ces personnes dans un climat de connaissance, reconnaissance et confiance vis-à-vis de l'autre et de prévenir ainsi les conflits de faible ampleur. C'est aussi un gage d'efficience pour le bon développement des actions de l'établissement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Interventions thériques et pratiques
- Mises en situation

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- Identifier ses propres préférences/style de management et leur impact sur les autres membres de l'équipe
- Prendre conscience des risques pour faciliter la prise de décision
- Développer ses capacités d'écoute pour faciliter une prise de décision
- Adopter une posture professionnelle juste et efficace
- Transmettre les informations nécessaires sur les actions menées ou à venir
- Organiser l'action d'une équipe dans une totale confiance pour développer la solidarité entre ses membres.

ÉLABORER OU RÉVISER ET SUIVRE UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

FORMATION N°

44

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

La durée peut être définie en fonction des objectifs.

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
professionnels de tous niveaux de responsabilité

OBJECTIFS

- Le projet d'établissement, sa définition et ses liens avec les orientations sociales et les pratiques professionnelles
- La mise en œuvre concrète du projet d'établissement

CONTENU

- Le cadre règlementaire (loi du 02-01-2002) et la définition d'un projet d'établissement ou de service
- Des notions en prendre en compte : l'inclusion, l'accompagnement, l'empowerment, la territorialité, les partenariats, l'ouverture à l'environnement social, les réponses modulaires et plurielles
- Présentation et examen concret des différentes rubriques d'un projet d'établissement ou de service : les besoins et les attentes des usagers, les activités et les prestations, les partenariats, les droits des usagers, les axes d'orientation avec la prise en compte des recommandations des bonnes pratiques professionnelles
- Groupes de travail : l'un sur les activités, l'autre sur les besoins, attentes et droits des usagers
- Restitution et synthèse

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Analyse des textes réglementaires
- Analyse des projets écrits, des rapports d'évaluation interne et / ou externe

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

45

SENSIBILISATION À UNE MÉTHODE DE COMMUNICATION ALTERNATIVE

Durée :
4 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
5 400 €

Public concerné :
Personnel travaillant
dans un ESMS

OBJECTIFS

Communiquer en utilisant des supports visuel (pictogrammes) et gestuel (signes de la langue des signes française).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Groupe limité à 12 participants
- Remise d'un support de formation - 2 livrets (signes +pictogrammes)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONTENU

- Apprentissage de 450 signes et les pictogrammes associés.
- Exercices permettant la pratique et l'apprentissage des différents signes.
- Mise en situation : exemple : accueil des usagers avec l'utilisation des signes.

ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

FORMATION N°

46

Organisation
et durée
sur demande

Coût de la séance :
400€

Public concerné :
tous professionnels
d'établissements
médico-sociaux

L'analyse des pratiques permet à chaque participant d'évoquer des situations problématiques rencontrées dans sa pratique, de les distancier en les partageant avec son équipe et avec l'intervenant garant des séances. L'intervenant s'engage à garantir un espace de travail confidentiel avec le groupe rencontré.

OBJECTIFS

- Favoriser la capacité de mise à distance
- Favoriser la capacité d'analyse et de synthèse
- Interroger la place et le rôle de chacun
- Renforcer les compétences requises dans les activités exercées
- Favoriser l'articulation théorie-pratique
- Améliorer les capacités de communication, en favorisant l'échange, l'écoute de soi et des autres membres de l'équipe

CONTENU

- Travail de groupe à partir des situations vécues
- Identifier les problématiques, élaborer une réflexion, réfléchir aux positionnements
- Imaginer des stratégies d'action pour répondre aux difficultés rencontrées
- Les relations d'équipes : développer la cohérence des pratiques au sein du groupe de travail
- Travail sur les représentations de soi et de l'équipe

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation
- Échanges

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

47

Durée :
1 jour
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
1 350 €

Public concerné :
tous professionnels
d'établissements
médico-sociaux

LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN MAS EN LIEN AVEC LES NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION

OBJECTIFS

- Les droits des usagers et leurs liens avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Les bonnes pratiques professionnelles en MAS en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation

CONTENU

- Maîtriser les connaissances sur les droits des usagers
- À quelle logique obéissent-ils ?
- Les droits des usagers avec des établissements et services qui évoluent
- Les principales recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans l'accompagnement des personnes handicapées
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en MAS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation
- Exposés
- Échanges

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN EMP - EMPRO EN LIEN AVEC LES NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION

FORMATION N°

48

Durée :
1 jour
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
1 350 €

Public concerné :
tous professionnels d'établissements médico-sociaux

OBJECTIFS

- Les droits des usagers et leurs liens avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Les bonnes pratiques professionnelles en EMP-EMPro en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation

CONTENU

- Maîtriser les connaissances sur les droits des usagers
- À quelle logique obéissent-ils ?
- Les droits des usagers avec des établissements et services qui évoluent
- Les principales recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans l'accompagnement des personnes handicapées
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en EMP-EMPro

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation
- Exposés
- Échanges

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

49

Durée :
1 jour
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
1 350 €

Public concerné :
tous professionnels
d'établissements
médico-sociaux

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation
- Exposés
- Échanges

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis
n'est exigé en termes
de formation ou
de qualification,
le dispositif est prévu
pour être adapté
à chaque situation
professionnelle et
contexte institutionnel.

LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN ESAT EN LIEN AVEC LES NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION

OBJECTIFS

- Les droits des usagers et leurs liens avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Les bonnes pratiques professionnelles en ESAT en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation

CONTENU

- Maîtriser les connaissances sur les droits des usagers
- À quelle logique obéissent-ils ?
- Les droits des usagers avec des établissements et services qui évoluent
- Les principales recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans l'accompagnement des personnes handicapées
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en ESAT

LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN FOYERS, FOYERS DE JOUR, FAM EN LIEN AVEC LES NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION

FORMATION N°

50

Durée :
1 jour
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
1 350 €

Public concerné :
tous professionnels
d'établissements
médico-sociaux

OBJECTIFS

- Les droits des usagers et leurs liens avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Les bonnes pratiques professionnelles en foyer, foyer de vie, FAM en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation

CONTENU

- Maîtriser les connaissances sur les droits des usagers
- À quelle logique obéissent-ils ?
- Les droits des usagers avec des établissements et services qui évoluent
- Les principales recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans l'accompagnement des personnes handicapées
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en foyer, foyer de vie, FAM

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation
- Exposés
- Échanges
- Travaux pratiques en deux sous-groupes sur les liens entre le projet d'établissement et la prise en compte des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (les participants devront amener un projet d'établissement)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

51

Durée :
1 jour
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
1 350 €

Public concerné :
tous professionnels
d'établissements
médico-sociaux

LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT (SAVS, SAMSAH) EN LIEN AVEC LES NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION

OBJECTIFS

- Bien maîtriser l'un des outils essentiels de la mise en œuvre de l'évaluation
- Favoriser l'amélioration des pratiques professionnelles

CONTENU

- Travail sur les éléments de connaissance et de représentation apportés par les participants
- Rappel sur la règlementation des SAVS et des SAMSAH, leur place dans l'éventail des réponses en matière d'habitat et de vie sociale
- Exposé sur les définitions de l'évaluation dans la loi de 2002-2 , rappel de tous les outils ainsi que le rôle et la place des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ; Exposé sur l'actualisation de l'évolution médico-sociale et notamment le rôle de l'HAS
- La notion d'accompagnement :
  - Soutenir un projet personnel et un choix de vie
  - L'accompagnement en matière de santé
  - Concilier les projets d'autonomie avec le devoir de protection
  - Organiser la codécision
  - Le travail en réseau et en partenariat, les coopérations nécessaires
- Lister commenter et donner le sens des principales recommandations de bonnes pratiques notamment celles qui concernent plus spécifiquement les services et le travail à domicile
- Reconstituer l'ensemble d'une recommandation essentielle illustrée par des études de cas concrets apportés par les participants et repérer concrètement avec les exemples apportés par les participants les articulations et les complémentarités avec le projet de service, les projets personnalisés, le règlement de fonctionnement etc.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation
- Exposés
- Échanges

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

METTRE EN OEUVRE UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL : ÊTRE SOIGNANT ET ÊTRE ÉPANOUI

FORMATION N°

52

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels
d'établissements
médico-sociaux

OBJECTIFS

S'approprier le contexte et les éléments fondateurs de la QVT

- Identifier les conditions de la qualité de vie au travail, connaître et comprendre la notion de qualité de vie au travail.
- Réfléchir et partager les analyses sur la qualité de vie au travail, appréhender les éléments qui influent sur la qualité de vie au travail (éthique, sens du travail et valeurs… dans leur dimension individuelle et collective, impact de l'informatisation et des nouvelles technologies.)
- Permettre la mise en oeuvre des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail, repérer les leviers d'amélioration de la qualité de vie au travail, identifier les actions à mettre en oeuvre aux niveaux individuels et organisationnels.

CONTENU

- Comprendre promouvoir et developper la qualite de vie au travail (QVT)
  - Nature et enjeux de la QVT pour les établissements du secteur Médico-social
  - Définir la démarche de Qualité de Vie au Travail
- Décliner un projet de qualite de vie au travail
  - La mise en place d'un diagnostic concernant la qualité de vie au travail
  - L'élaboration d'un plan d'action d'amélioration de la qualité de vie au travail au sein de son établissement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode active et participative
- Exercices pratiques / Mises en situation
- Approche réflexive par des temps ciblés d'analyse des pratiques
- Présentation des documents de référence
- échanges d'expériences et de situations
- Études de cas

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATION N°

53

ACCOMPAGNER LA PERSONNE EN FIN DE VIE

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
tous professionnels d'établissements médico-sociaux

OBJECTIFS

- Connaître le cadre législatif et sociétal relatif à la fin de vie et aux droits des personnes
- Actualiser ses connaissances sur la démarche palliative
- Savoir repérer le besoin en soins palliatifs des personnes accompagnées dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- Prendre en compte la douleur et les autres symptômes
- Prendre en compte la souffrance psychique
- Acquérir des compétences relationnelles permettant d'accompagner la personne en soins palliatifs et ses proches
- Acquérir des repères pour accompagner le processus de deuil

CONTENU

- Les différentes lois relatives aux droits des malades et à la fin de vie
- La démarche palliative et la fin de vie : quand faire appel à une ressource externe (équipe mobile de soins palliatif, HAD) : les outils d'aide au repérage
- Le soulagement de la douleur et des autres symptômes, les traitements antalgiques et les approches non médicamenteuses
- Le positionnement face à un refus de soins de la personne en soins palliatifs
- La prise en compte de souffrance psychique de la personne en lien avec les stades de la fin de vie
- Le repérage et la prise en compte des besoins et désirs de la personne en soins palliatifs : les outils d'aide à la compréhension de la maladie et de la situation
- L'accompagnement relationnel de la personne en fin de vie et ses proches : étayage sur les attitudes et techniques thérapeutique de la relation d'aide en lien avec les compétences émotionnelles
- Le vécu de deuil des proches accueillis en établissement social et médico-social et des professionnels : conséquences et suivi du deuil des proches et des professionnels

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Apports cognitifs illustrés de vignettes cliniques
- Analyse de situations apportées par les participants
- Appropriation des outils existants

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

L'IMPROVISATION THÉÂTRALE AU SERVICE DE LA RELATION D'ACCOMPAGNEMENT

FORMATION N°

54

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
personnel travaillant
dans un ESMS

OBJECTIFS

À l'issue des deux journées, les participants seront capables de :

- développer une posture d'écoute et d'attention renforcée ;
- mieux gérer les situations imprévues ou déstabilisantes ;
- mobiliser des outils de communication non verbale ;
- renforcer la coopération et la cohésion d'équipe ;
- utiliser des techniques d'improvisation pour favoriser la relation d'accompagnement ;
- expérimenter des approches favorisant la confiance, l'expression et l'inclusion des personnes accompagnées ;
- prendre du recul sur leur posture professionnelle.

CONTENU

- Jour 1 — Écoute, présence et communication
  - Accueil et création du cadre : Présentation des participants / Règles de sécurité émotionnelle / Mise en disponibilité corporelle et vocale.
  - Développer l'écoute active : Exercices de concentration et d'attention / Travail sur la disponibilité relationnelle / Écoute verbale et non verbale / Jeux de synchronisation et de coopération.
  - Communication non verbale : Posture / Regard / Espace / Intention / Lecture des émotions et des signaux faibles.
  - Improvisation et adaptation : Accepter l'imprévu /Travailler le " oui, et… " / Développer la souplesse relationnelle / Gérer les ruptures de communication.
  - Mises en situation professionnelles. Improvisations autour de : Situations de tension / Incompréhensions / Refus ou opposition / Troubles de la communication / Accompagnement émotionnel.
  - Débriefing collectif : Analyse des ressentis / Liens avec les pratiques professionnelles / transfert vers le terrain.
- Jour 2 — Relation d'accompagnement et intelligence collective
  - Confiance et coopération : Exercices de soutien mutuel / Dynamique de groupe / Place de chacun dans la relation / Coopération plutôt que contrôle.
  - Travailler l'empathie et l'adaptation : Changement de point de vu / Improvisation à contrainte / Ajustement au rythme de l'autre / Gestion des émotions dans la relation d'aide.
  - Improvisation appliquée au secteur du handicap : Scénarios inspirés du quotidien professionnel / Communication avec des personnes présentant des troubles psychiques, des difficultés d'expression, des limitations physiques, des troubles relationnels ou comportementaux.
  - Création collective : Construction de courtes scènes / Intelligence collective / Créativité comme outil d'inclusion et de lien.
  - Bilan et ancrage : Retours d'expérience / Identification des outils transférables / Plan d'action individuel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie expérientielle
- Exercices progressifs de théâtre d'improvisation
- Mises en situation inspirées du terrain professionnel
- Débriefings collectifs
- Temps d'analyse des pratiques
- Alternance dynamique entre expérimentation et apports théoriques
- La formation privilégie un cadre sécurisant, bienveillant et non jugeant

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

FORMATIONS DESTINÉES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS LOCALES

TRAVAILLER DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE PERSONNES HANDICAPÉES

FORMATION N°

55

Durée :
2 jours
de 9 h à 17 h

Coût de la formation :
2 700 €

Public concerné :
cadres et professionnels
de terrain

OBJECTIFS

- Connaître les bases sur les différentes formes de handicaps pour mieux comprendre les usagers
- Appréhender et comprendre les fonctionnements et missions des différentes institutions et structures d'accueil et se situer au sein de la structure
- Établir une communication de qualité avec les personnes handicapées et les personnels d'encadrement
- Construire des éléments de réponse aux situations problématiques

CONTENU

- Exposé introductif :
  - Handicap, un mot qui fait peur ? Et pourtant...
  - Exposé commenté sur les différentes déficiences à l'origine du handicap : intellectuel, psychique, moteur, sensoriel
- Évolution des prises en charge et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap :
  - Le cadre législatif du secteur médico-social
  - Les structures spécialisées et leurs missions : pour enfants (IME, IMPro...), pour adultes (MAS, FAM, Foyer de vie, ESAT...)
  - La bientraitance et la prévention de la maltraitance dans les ESMS
- L'accès à la citoyenneté : présentation du documentaire « Paroles de travailleurs »
- La place du personnel « extérieur » par rapport aux structures d'accueil et aux personnes handicapées
  - Les différents cadres d'intervention et prestations de services
  - Les missions contractuelles – Qui fait quoi ?
- Les problématiques rencontrées au quotidien : avec l'équipe de professionnels de la structure, avec les personnes handicapées
- Comment appréhender les troubles du comportement : les situations de crises (violence, comportement délirant, provocation…), les attitudes à adopter
- Les postures relationnelles et professionnelles : qu'appelle-t-on la bonne distance ?
- Formalisation d'un socle de recommandations qui pourront être généralisables, transférables et à partager entre collègues

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique
- Analyse de cas pratique

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'organisme de formation ARFI et à la structure recevant la prestation. Par leur signature, les deux parties acceptent de conclure un contrat.

CLAUSE N° 1 : OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'organisme de formation ARFI et de son client dans le cadre de la vente des prestations suivantes : formation en INTRA, journées de formation.

Toute prestation accomplie par l'organisme de formation ARFI implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE N° 2 : PRIX

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises, l'association n'étant pas soumis à la TVA.

L'organisme de formation ARFI s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

CLAUSE N° 3 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'organisme de formation ARFI serait amené à octroyer compte-tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

CLAUSE N° 4 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

CLAUSE N° 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des prestations s'effectue soit :
- par chèque ;
- par virement bancaire.

CLAUSE N° 6 : RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel d'une prestation, l'acheteur doit verser à l'organisme de formation ARFI une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la signature de la convention.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

CLAUSE N° 7 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si dans les 15 jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'organisme de formation ARFI.

CLAUSE N° 8 : ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Nos tarifs étant forfaitaires, toute formation commencée est due en totalité, sauf cas exceptionnel dûment négocié et justifié avec l'organisme.

CLAUSE N°9 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'organisme de formation ARFI ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

CLAUSE N° 10 : TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Créteil.

RÈGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les participants, et ce pour la durée de la formation suivie.

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement a pour but de satisfaire à l'obligation posée par l'article du Code du Travail relatif aux organismes de la formation professionnelle.

Le règlement rappelle les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité des participants ; il fixe les règles relatives à la discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux participants ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

ARTICLE 2 – APPLICATION

Le présent règlement intérieur s'applique aux participants suivant une formation dispensée par l'ARFI dans les locaux mis à disposition par leur employeur. Ainsi, le présent règlement intérieur ne se substitue pas à celui des établissements accueillant la formation. Le participant s'engage également à respecter ce dernier.

ARTICLE 3 – PERSONNEL ASSUJETTI

Le présent règlement intérieur doit être remis aux participants avant la formation. Il s'applique à tous les participants, qui doivent s'y conformer.

ARTICLE 4 – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de formation, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux participants sont celles de ce dernier règlement.

ARTICLE 5 – CONSIGNES D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'entreprise ou de l'établissement accueillant la formation. Le participant doit en prendre connaissance.

En matière d'incendie chacun se conformera aux consignes spécifiques de l'établissement où se déroule la formation.

ARTICLE 6 – BOISSONS ALCOOLISÉES ET DROGUES

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux mis à disposition est formellement interdite. Il est interdit aux participants de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'entreprise ou l'établissement accueillant la formation.

Les participants auront accès lors des pauses à des boissons non alcoolisées mises à disposition par l'établissement accueillant la formation.

ARTICLE 7 – INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER

En application du décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif et du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usager collectif, il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans les locaux mis à disposition pour la formation.

ARTICLE 8 – HORAIRES - ABSENCE ET RETARD

Les horaires de formation sont fixés par la direction de l'établissement et portés à la connaissance des participants soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux participants du programme de formation par leur employeur. Les participants sont tenus de respecter ces horaires de formation sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- en cas d'absence ou de retard en formation, le participant doit avertir son employeur et s'en justifier ;
- dans le cas où le participant souhaite quitter les locaux avant l'heure de fin de formation prévue, il devra signer une décharge auprès du formateur présent. Cette décharge sera communiquée à son employeur.

Par ailleurs, les participants sont tenus de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.

À l'issue de la formation, un certificat de réalisation, attestant du temps passé en formation par le participant, sera adressé à l'employeur qui finance l'action.

ARTICLE 9 – TENUE ET COMPORTEMENT

Les participants sont invités à se présenter en tenue vestimentaire correcte et à avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Le responsable d'ARFI informera l'employeur de la sanction prise, lorsque le participant est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre du plan de développement des compétences.

ARTICLE 10 – TÉLÉPHONE

Les communications téléphoniques extérieures ne sont pas transmises aux participants pendant le temps de formation, sauf cas d'urgence.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant le temps de formation.

Le responsable d'ARFI informera l'employeur de la sanction prise lorsque le participant est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre du plan de développement des compétences de l'établissement.

ARTICLE 11 – SANCTIONS

Tout manquement du participant à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :
- soit en un avertissement ;
- soit en un rappel à l'ordre ;
- soit en une mesure d'exclusion temporaire de la formation.

Le responsable d'ARFI informera de la sanction prise l'employeur, lorsque le participant est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre du plan de formation en entreprise.

ARTICLE 12 – ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Tous nos formateurs, de par leurs expériences des établissements sociaux et médico-sociaux, sont sensibilisés aux situations de handicaps.

Le commanditaire veille au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudiera au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas où cela s'avèrerait impossible, le commanditaire prévoira une orientation vers des organismes appropriés.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de nous contacter.

ARTICLE 13 – ENTRÉE EN APPLICATION

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1er juin 2021.

CONFORMITÉ ET ADAPTATION DES LOCAUX

CONDITIONS À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA FORMATION

1. OBLIGATION DE RESPECT DE LA RÈGLEMENTATION ERP (ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Rappel de l'obligation : R.123-2 du code de la Construction et de l'habitation :

« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel».

2. SEUILS DE LA RÉGLEMENTATION

a. Nombre de personnes extérieures admises en ERP de 5ème catégorie

Moins de 200 personnes pour tous les niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et étages)

Avec conditions particulières en présence d'étages :
- moins de 100 personnes en sous-sol ;
- moins de 100 personnes en étages (tous à partir de R+1).

b. Dépassement du seuil des ERP de 5ème catégorie

Le dépassement des seuils :
- plus de 200 personnes au total (tous niveaux) ;
- plus de 100 personnes en étage(s) ;
- plus de 100 personnes en sous-sol.

Fait passer le site en ERP de 4ème catégorie, ainsi la règlementation change et devient plus contraignante.

3. RÈGLEMENTATION DES ERP DE 5ÈME CATÉGORIE

Ensemble des installations et équipements techniques : chauffage, éclairage, installations électriques, appareils de cuisson, circuits d'extraction de l'air vicié, des buées et des graisses des grandes cuisines, ascenseurs, moyens de secours...
- Entretien et vérification : régulièrement (pas de périodicité précise) ;
- Texte de référence : Arr. 22.06.1990, art. PE 4 §2.

4. RÈGLEMENTATION APPLICABLE À TOUTES LES CATÉGORIES D'ERP

Les dispositifs d'alarme, de surveillance et des équipements de secours contre l'incendie doivent être mis en place dans tous les ERP de façon appropriée à la taille des locaux et aux risques encourus.

a. Risques incendie

- Extincteurs et formations associées ;
- Éclairage de sécurité (BAES) ;
- Système d'alarme incendie ;
- Détecteur et Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) (selon assureur) ;
- Plan d'évacuation des locaux accompagné des consignes de sécurité (affiché) ;
- Système de désenfumage naturel ou mécanique ;
- Issue de secours ;
- Exercices d'évacuation ;
- Formations des guides files et serre-files.

b. Registre de sécurité :

Les ERP doivent tenir un registre de sécurité qui indique à minima :
- les vérifications techniques (dont les dates et observations) ;
- les formations suivies par le personnel ;
- les travaux réalisés ;
- les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap ;
- les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations éventuelles ;
- les travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs.

c. Aération et assainissement

- 15 m^3 d'air par personne et par heure dans les bureaux où est effectué un travail physique léger ;
- et de 24 m^3 dans les autres locaux.

Lorsque l'aération est assurée par un dispositif de ventilation, par exemple la climatisation, il faut prévoir :
- un débit de 25 m^3 par personne et par heure dans les bureaux sans travail physique,
- de 30 m^3 par personne et par heure dans les locaux de restauration,
- de 45 m^3 dans les ateliers et locaux avec travail physique léger et enfin de 60 m^3 dans les autres ateliers.

d. Le tabac et le vapotage

L'employeur doit mettre une signalisation accompagnée d'un message sanitaire de prévention indiquant que les lieux sont non-fumeurs et non-vapoteurs.

DISPOSITIONS SPÉCIALES POUR LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19

Pour le respect de la santé des formateurs et des participants, ARFI souhaite surtout insister sur :

- le port du masque ;
- la désinfection et l'aération des locaux avant et après la formation ;
- l'utilisation par chacun des participants de leur stylo personnel pour signer la feuille d'émargement ;
- la limitation du passage de documents entre les participants et le (la) formateur (trice) ;
- Le respect des gestes barrière :
  - respecter la distance d'au moins 1 mètre minimum entre chaque individu ;
  - se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydro-alcoolique, notamment après contact impromptu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes. Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique. Se laver les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture, de cigarette ;
  - tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique ;
  - saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades ;
  - utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.

Chaque formateur (trice) veillera :

- au respect des dispositions en vigueur dans l'établissement dans le cadre de la mise à jour du plan de prévention ;
- à rappeler régulièrement les consignes sanitaires :
  - respect des gestes barrières et des mesures de distanciation ;
  - port du masque et désinfection des mains.
- à limiter au maximum les déplacements et le temps de présence sur le site d'accueil ;
- à éviter tout contact physique direct ou indirect avec les personnes ;
- à ce que chaque participant dispose de son propre équipement (stylo, bloc...) ;
- à nettoyer le matériel utilisé avant et après usage, particulièrement les outils partagés (tablette, ordinateur tactile) ;
- à aérer la salle au moment des pauses ;
- à limiter la manipulation des documents en optant autant que faire se peut pour la dématérialisation (ex : support d'intervention projeté sur écran puis communiqué par courriel) ;
- à l'issue de l'intervention, jeter ses déchets dans un sac poubelle individuel et nettoyer le matériel (ordinateur, vidéoprojecteur, porte-vue, etc…), particulièrement les zones en contact avec les mains.

> Dans le cadre de la crise de la COVID-19, lors des actions de formation « sur site », il convient d'appliquer les mesures concernant le respect des gestes barrières et des règles de distanciation, comme préconisées par le « Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie de la COVID-19 » élaboré par les professionnels du secteur (dernière version : 15-05-2020), et toute mesure supplémentaire imposée par les autorités nationales ou locales.

CONDITIONS À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA FORMATION

1. OBLIGATION DE RESPECT DE LA RÈGLEMENTATION ERP (ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Rappel de l'obligation : R.123-2 du code de la Construction et de l'habitation :

« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des **personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque**, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel».

2. SEUILS DE LA RÉGLEMENTATION

a. Nombre de personnes extérieures admises en ERP de 5ème catégorie

Moins de 200 personnes pour tous les niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et étages)

Avec conditions particulières en présence d'étages :

- moins de 100 personnes en sous-sol ;
- moins de 100 personnes en étages (tous à partir de R+1).

b. Dépassement du seuil des ERP de 5ème catégorie

Le dépassement des seuils :

- plus de 200 personnes au total (tous niveaux) ;
- plus de 100 personnes en étage(s) ;
- plus de 100 personnes en sous-sol.

Conception graphique : Monsieur T - www.monsieurt.fr

Des sessions alliant théorie et pratique animées par des professionnels du secteur et des spécialistes de la formation.

Destinées aux cadres, aux travailleurs sociaux, aux professionnels éducatifs et paramédicaux, ces formations sont ouvertes à tous les niveaux d'exercice professionnel.

ARFI accompagne les professionnels impliqués dans l'accompagnement social, éducatif et professionnel des enfants et adultes handicapés mentaux et/ou psychiques.

ARFI ASSOCIATION DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR L'INSERTION

1 avenue Marthe, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
01 84 23 08 99 / arfi@arfi-formation.fr
www.arfi-formation.fr